

Saison 2010-2011



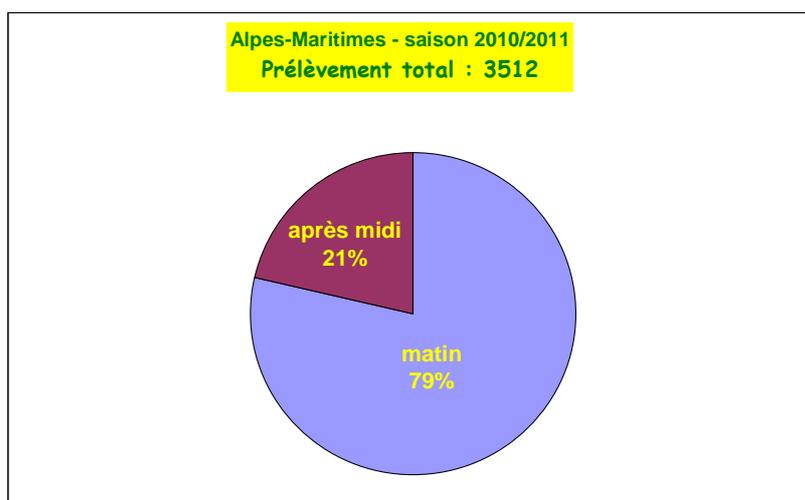
"La Bécasse des Bois"
Carnets de Prélèvements
Alpes-Maritimes

ANALYSE des CARNETS de PRÉLÈVEMENT BÉCASSE dans les A.M - Saison 10/11

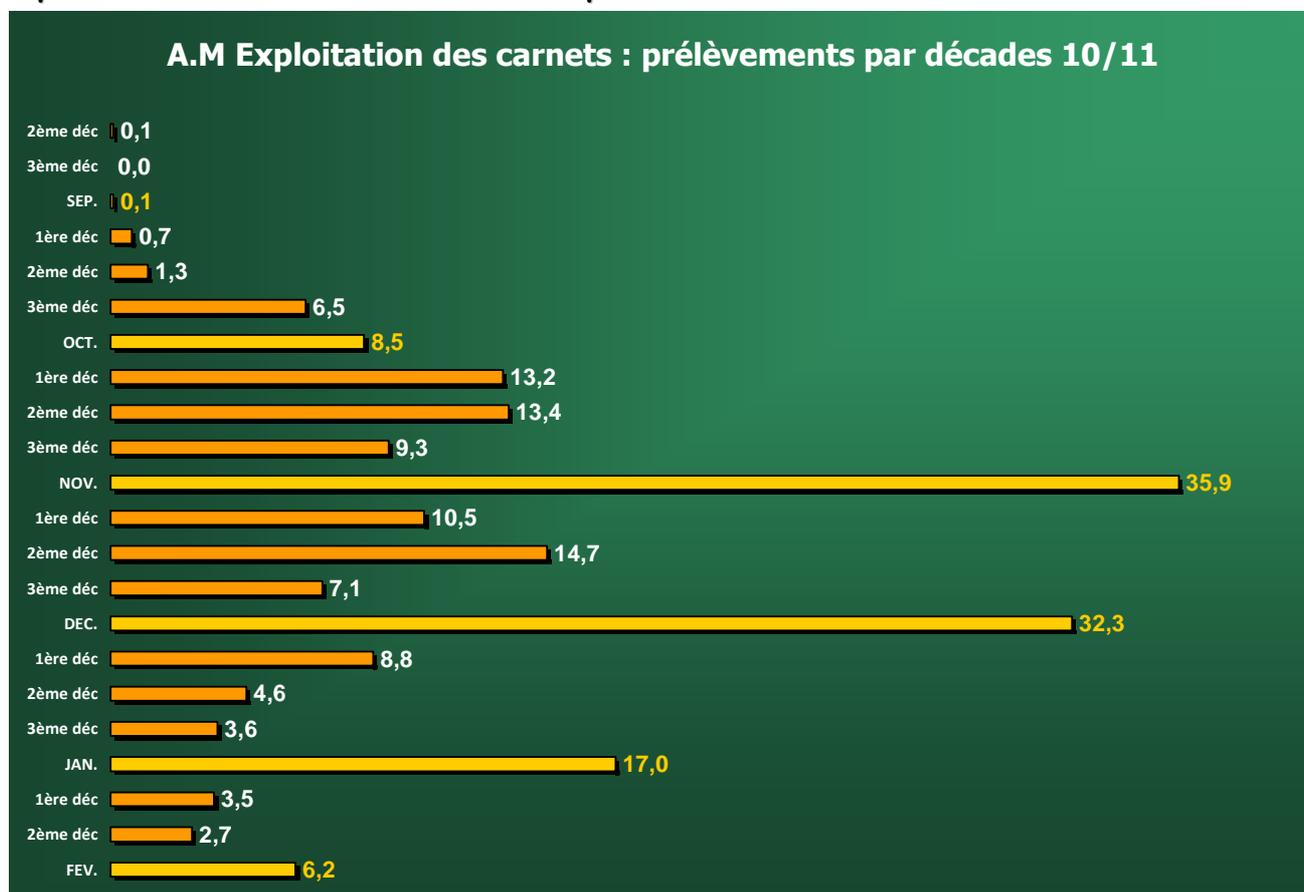
La Fédération des Chasseurs des Alpes-Maritimes (FDC AM) a distribué par le *Guichet Unique* aux chasseurs en ayant fait la demande **3235 carnets de prélèvement "bécasse" pour la saison 2010/2011.**

- ✓ **39 % des chasseurs des A.M** sont ainsi concernés par la capture d'au moins 1 bécasse.
- ✓ **Le taux de retour des carnets est de 78 %** (le retour du carnet est obligatoire pour obtenir celui de la saison suivante), Ce taux de retour élevé confère aux données recueillies une fiabilité suffisante pour éviter des extrapolations compliquées, souvent sujettes à polémiques.
- ✓ **33 % des carnets font état d'au moins 1 prélèvement.** Les Chasseurs préleveurs de bécasses représentent **9,9 %** de l'ensemble des chasseurs du département.

Prélèvement total et périodicité

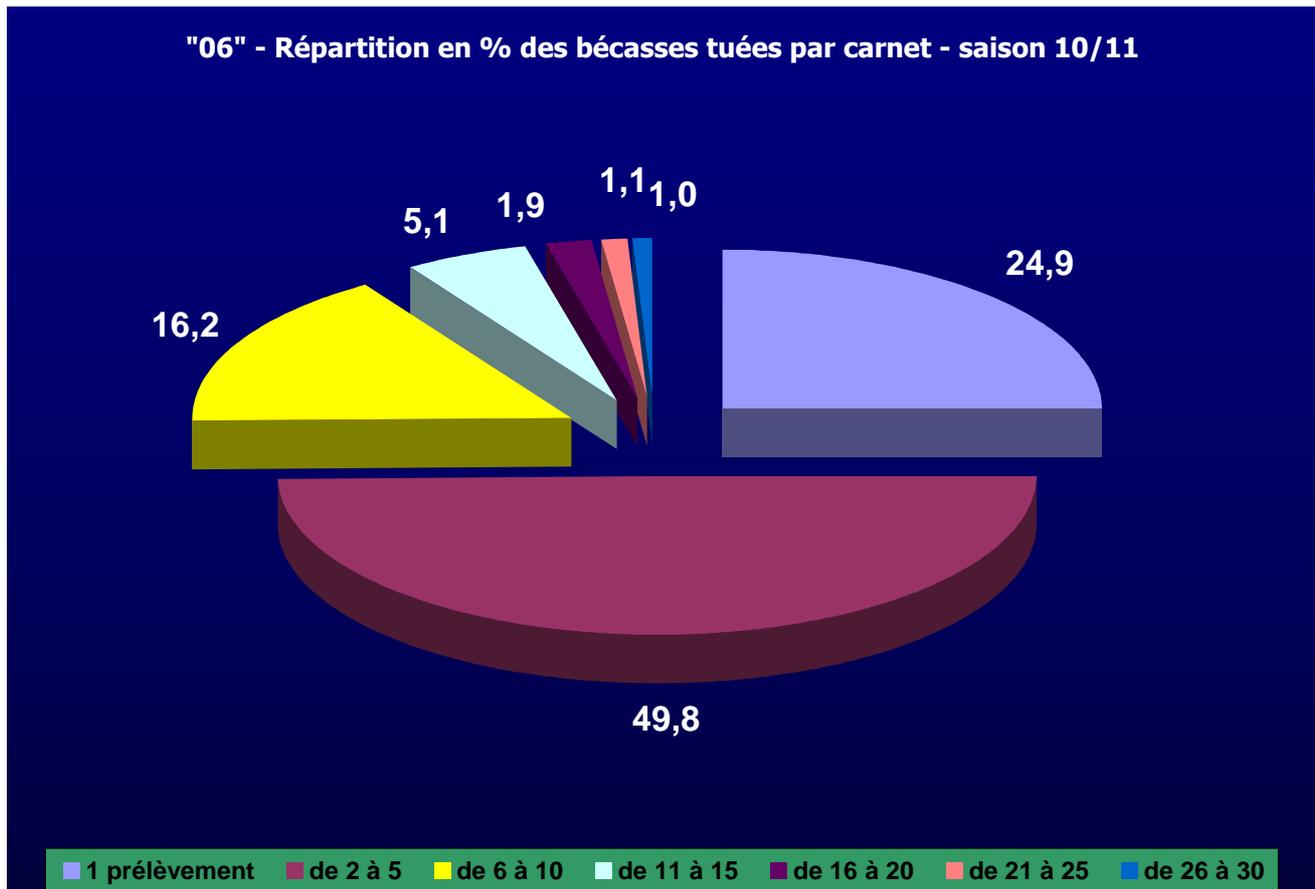


Répartition décadaire et mensuelle des prélèvements



Ce graphique met en évidence un passage en octobre, donc assez précoce, qui n'a pratiquement pas été perçu par les chasseurs spécialisés. Dans notre département, novembre, grâce à des oiseaux épars pendant les 2 premières décades, est très légèrement supérieur à décembre. On notera une baisse de fréquentation fin novembre et début décembre alors que pourtant le froid poussait les oiseaux sous nos cieux ! Il est vrai que c'est à cette période que neige et froid ont été les plus intenses sur le Haut et le Moyen Pays. Le pic de présence se situe avec le début du redoux en 2^{ème} décade de décembre. A partir de la 2^{ème} décade de janvier les mesures restrictives mises en place (2 jours de chasse par semaine avec un prélèvement hebdomadaire limité à 1 oiseau) se sont révélées particulièrement efficaces mais créent des biais dans l'exploitation des carnets de prélèvement.

Répartition des chasseurs préleveurs



Cette année la saison s'est déroulée, dans les Alpes-Maritimes, avec une climatologie proche de la normale (pluies d'automne très importantes; à partir d'octobre, neige ponctuelle sur les reliefs en novembre, gel en décembre et redoux début janvier). Les sorties de chasse n'ont pas connu de gênes excessives, Les bécasses ont elles privilégié quelques rares secteurs et en ont délaissé d'autres sans raisons apparentes, ce côté disparate caractérise la saison.

75 % des chasseurs préleveurs ont capturé moins de 6 oiseaux dans la saison.

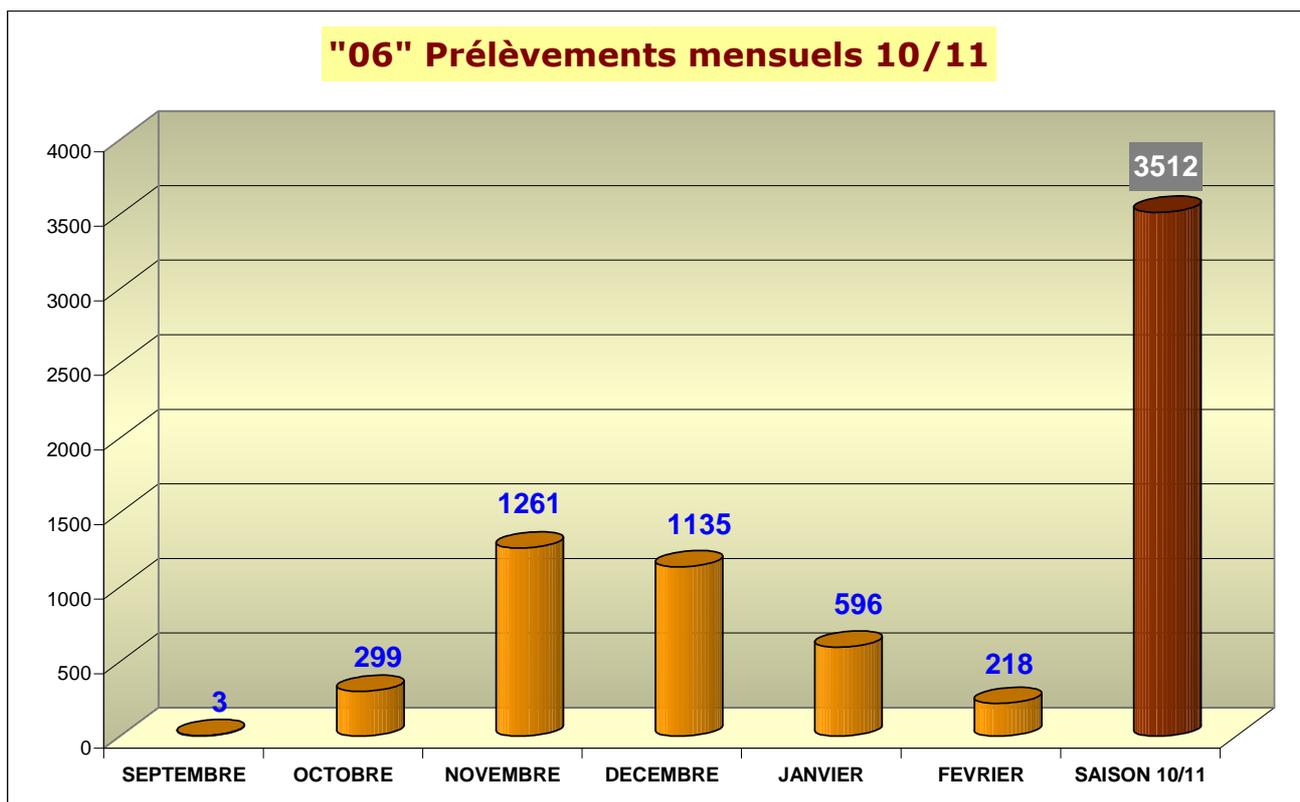
Le prélèvement moyen par chasseur préleveur dans les Alpes-Maritimes pour la saison 2010/2011 est de 4 bécasses.

Faits marquants de l'analyse 2010/2011

- ✓ Avec 78% de retour de carnets, le nombre estimé de bécasses tuées à la chasse dans les Alpes-Maritimes est de **3509 oiseaux**. Ce nombre est sans doute très proche de la réalité mais il peut

être affiné par une extrapolation simple qui déboucherait sur un prélèvement maximum de 4504 bécasses.

- ✓ La saison a été qualifiée par les chasseurs spécialistes de "médiocre à Très Moyenne"
- ✓ *A partir du 10 janvier 2011 la mise en application des mesures restrictives concernant la chasse de la bécasse dans le département (pour mémoire 2 jours de chasse/semaine et PMA hebdomadaire de 1 oiseau), va entraîner des biais dont le plus important est de niveler la quantité des prélèvements entre "chasseur spécialiste" et "chasseur lambda". Cette dernière catégorie étant la plus nombreuse sur le terrain à partir de la fermeture générale, c'est la diminution des jours de chasse qui a permis une baisse très significative des prélèvements, voir plus haut le graphique des prélèvements décadaires et ci dessous celui des prélèvements mensuels.*



Remarque

Nous avons conscience en faisant l'analyse des carnets de prélèvement bécasse 2010/2011 que c'est la dernière saison nous permettant de recueillir des données fiables pour les Alpes-Maritimes.

A partir de la saison 2011/2012 la PMA devient national et le carnet de prélèvement qui l'accompagne est unique et individuel.

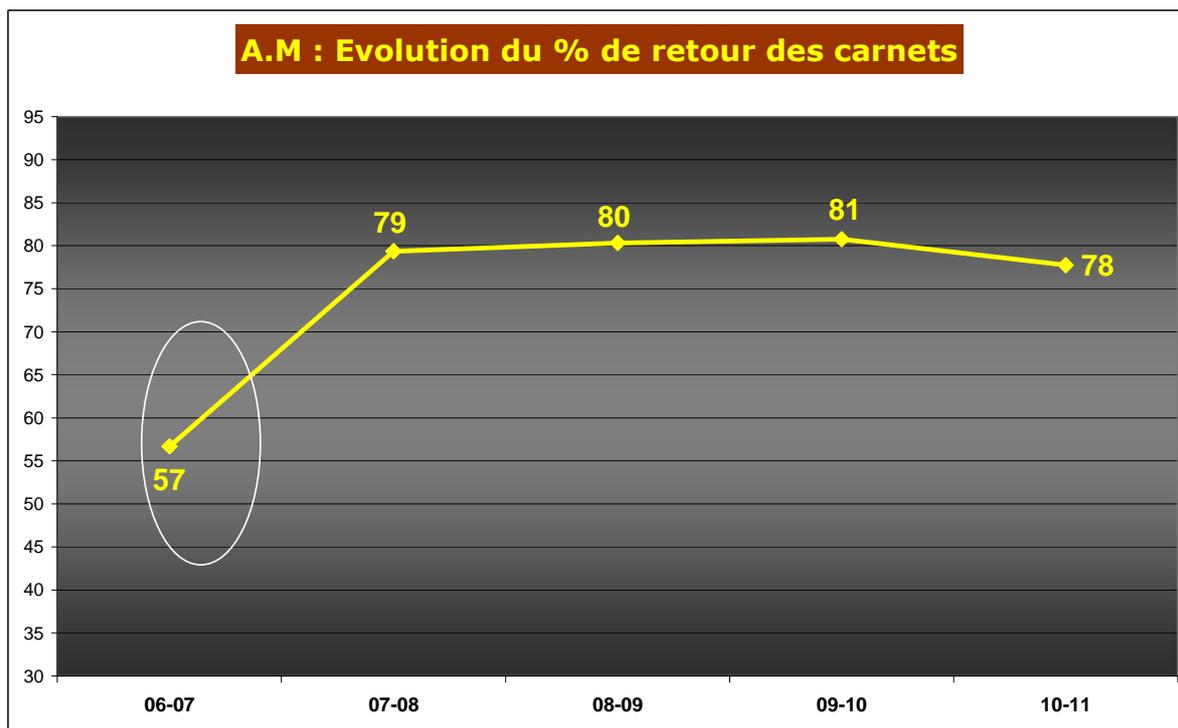
Notre Fédération, comme le prévoit la loi, continuera l'analyse des carnets de prélèvement bécasse qu'elle aura distribués et qui lui auront été retournés mais le chasseur des Alpes-Maritimes qui chasse dans le VAR et/ou dans les Alpes de Hautes Provence va cocher les bécasses prélevées dans ces départements sur son carnet des Alpes-Maritimes.

Les renseignements fournis par les carnets deviendront, de par leur caractère d'unicité valide sur l'ensemble du territoire national, nationaux perdant donc leur singularisme "local".

Le chapitre qui va suivre prend, pour cette raison, une importance particulière, les enseignements qu'il renferme pour notre département ne pourront être complétés ou remis en cause avant ... un certain temps.

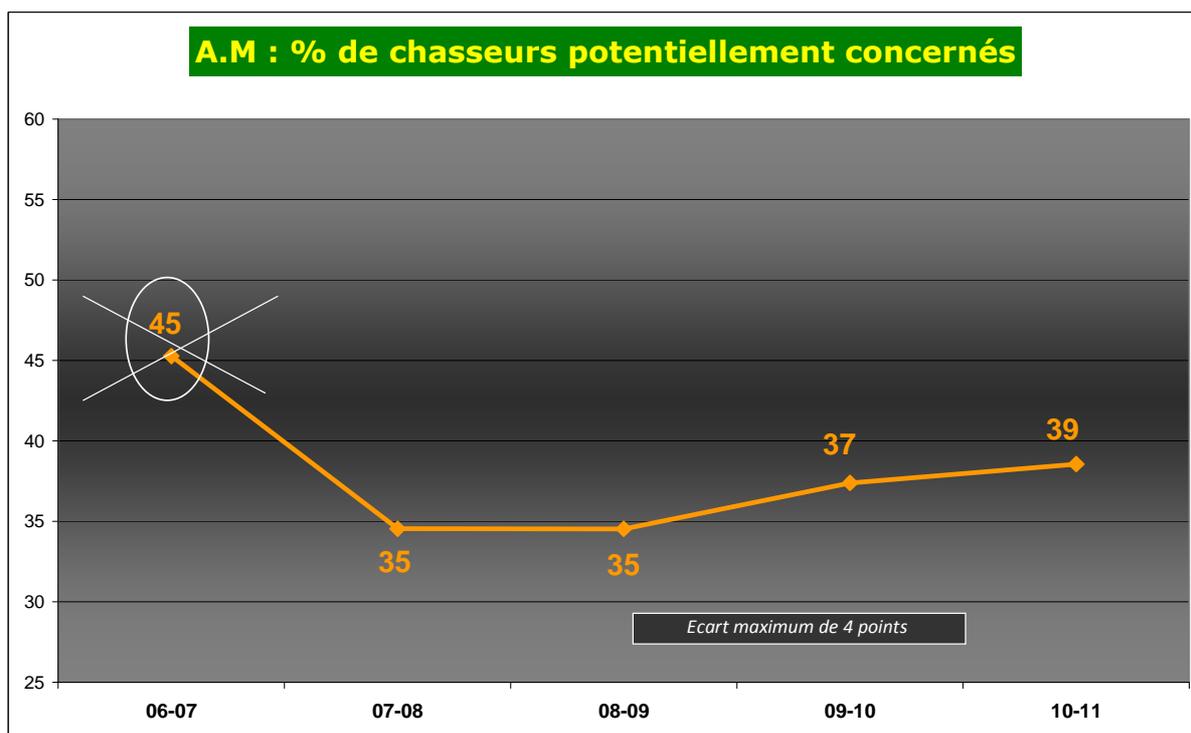
Les SUIVIS

🚩 Suivi du retour des carnets de prélèvement "bécasse" dans les Alpes-Maritimes



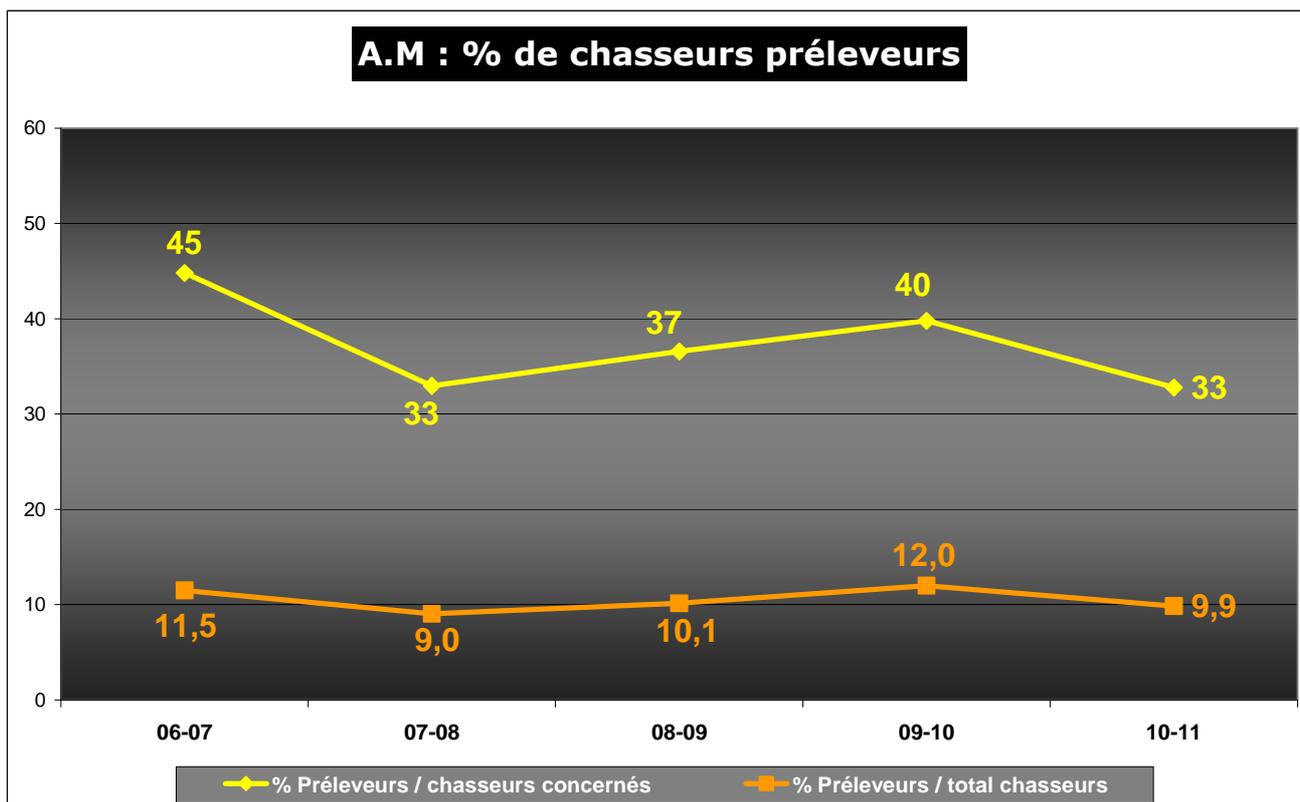
Ce sont les 4 dernières saisons qui avec un retour d'environ 80 % des carnets présentent le plus d'intérêt de par leur fiabilité (ce % a été obtenu à partir de la saison où le retour du carnet est devenu obligatoire pour l'obtention de celui de l'année suivante).

🚩 Suivi du % de chasseurs demandeurs d'un carnet de prélèvement "bécasse" (Chasseurs dits "potentiellement concernés par la capture d'au moins 1 bécasse")

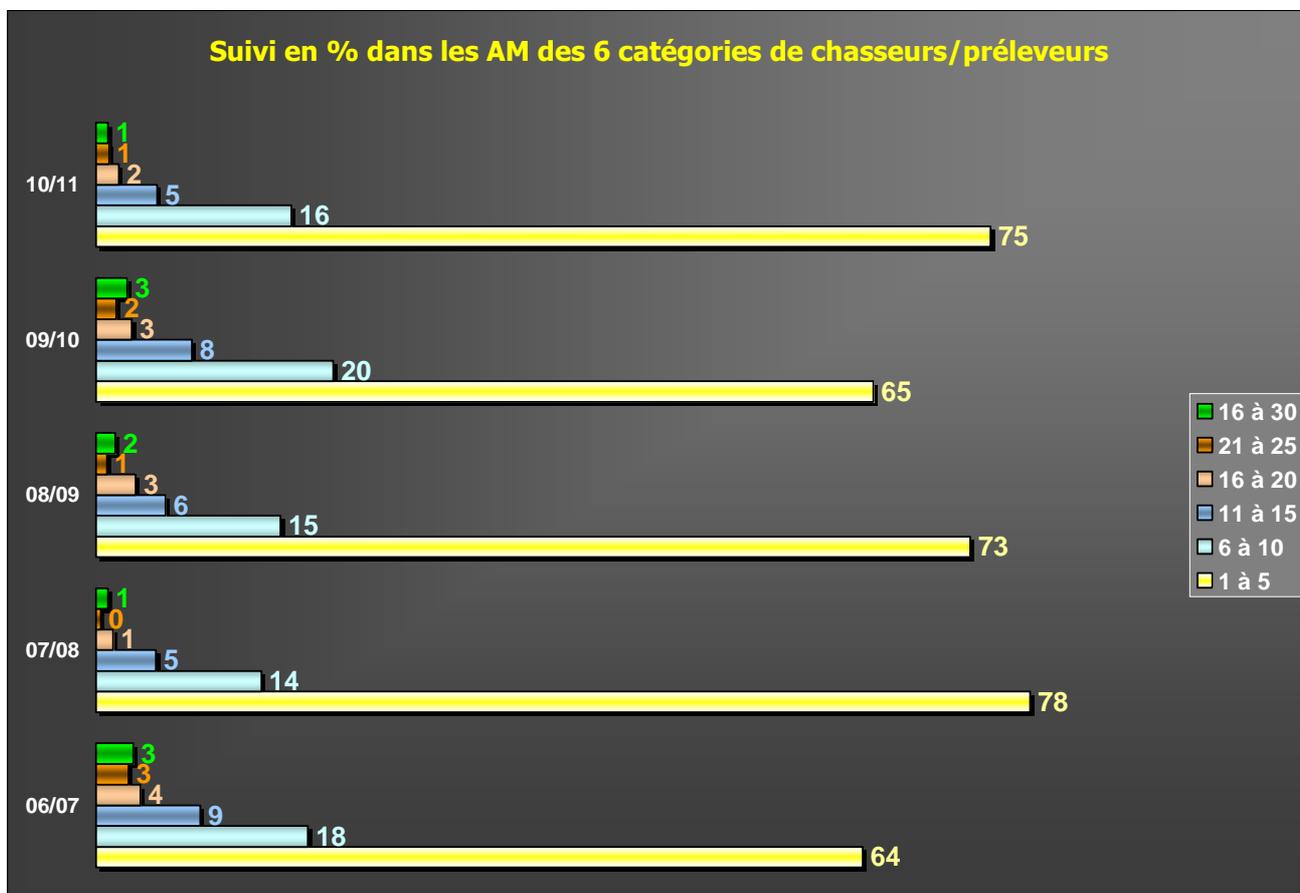


On peut considérer que le nombre de chasseurs potentiellement concernés est stable.

📊 Suivi en % du nombre de "chasseurs préleveurs" par rapport au nombre total des chasseurs des A.M

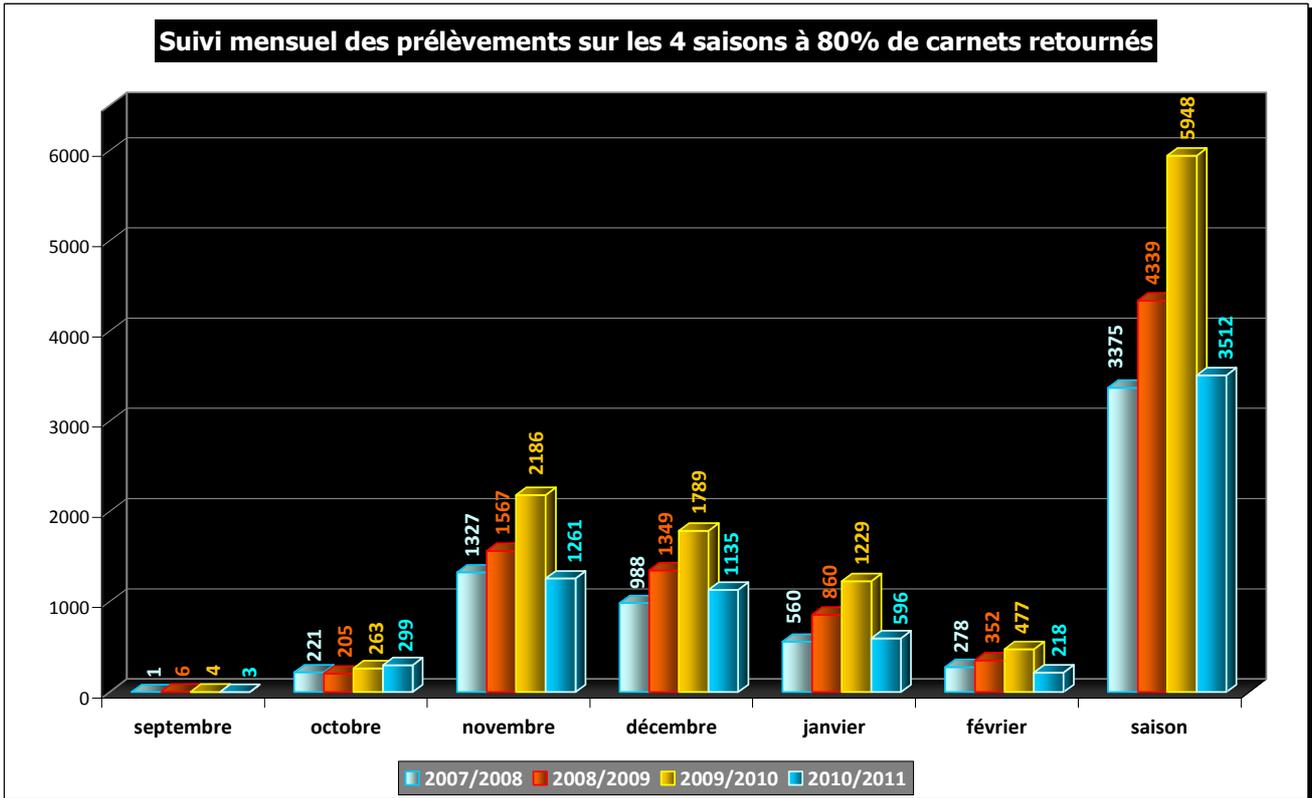


Le % de chasseurs préleveurs est fonction de la qualité de la saison, les écarts sont moins grands dans la population totale des chasseurs (influence de l'effort de chasse).



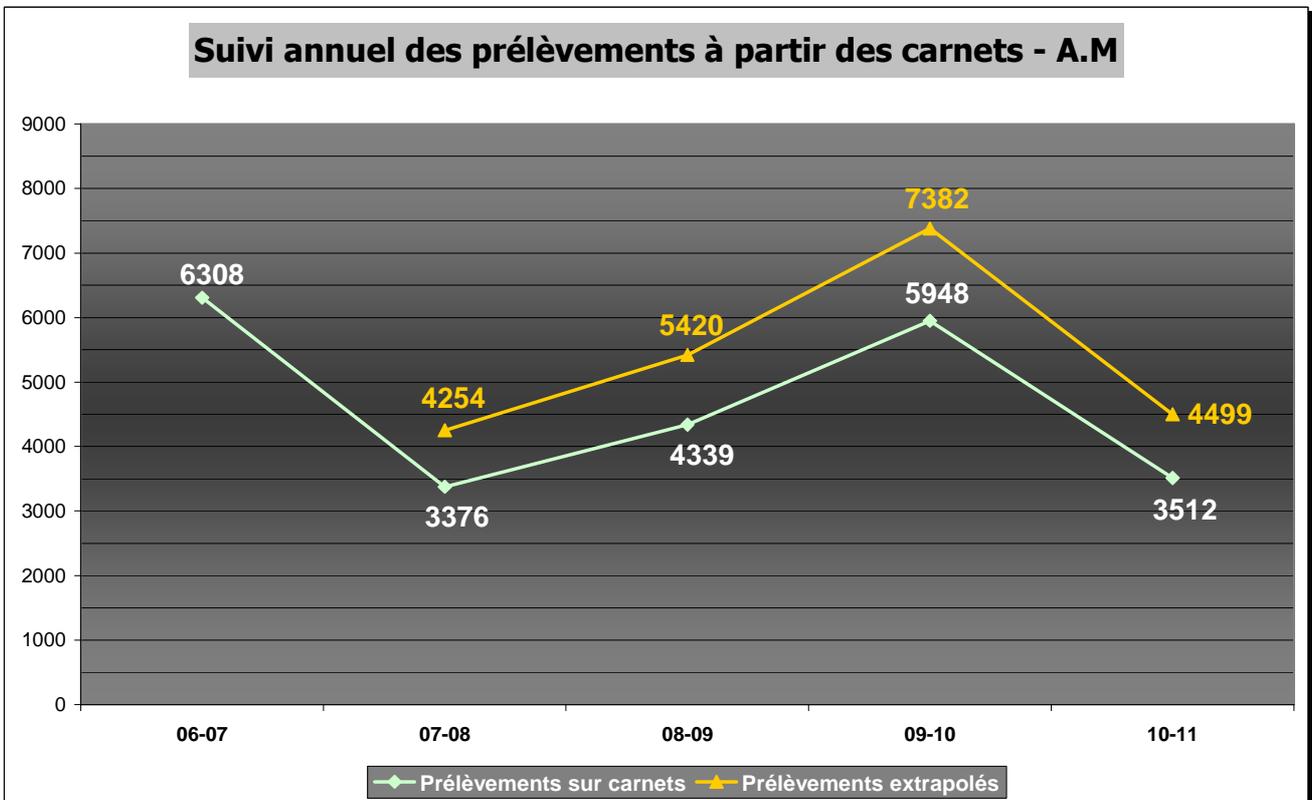
L'essentiel des prélèvements est fait par les "chasseurs occasionnels" (entre 65 et 78 %) en particulier dans les saisons où les oiseaux sont peu nombreux et éparés.

🚧 Suivi mensuel du nombre de captures



C'est en novembre quelles que soient les conditions que les prélèvements sont les plus importants.

🚧 Suivi annuel des prélèvements



Les extrapolations ne sont faites que sur les saisons qui comportent environ 80 % de carnets retournés

SYNTHÈSE sur le PMA BÉCASSE dans les Alpes-Maritimes

Présenté et voté à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale des Chasseurs le 14/05/2005, le PMA bécasse accompagné d'un carnet de prélèvement a été fixé à 30 oiseaux par saison et 3 par jour dans les Alpes-Maritimes.

- Le retour du carnet de prélèvement a été rendu obligatoire, pour l'obtention de celui de la saison suivante, en 2007/2008. Certes contraignante, cette mesure s'est avérée nécessaire et finalement bien perçue pour offrir une fiabilité optimale aux résultats de l'exploitation des carnets.
- La distribution et l'enregistrement du retour des carnets de prélèvement bécasse se fait par l'intermédiaire du guichet unique aux chasseurs qui en font la demande.
- Depuis le 14 avril 2009 les PMA « bécasse » et leur contrôle par le carnet de prélèvement figurent dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique des Alpes-Maritimes sous les formes et conditions précitées.
- Depuis 4 saisons l'exploitation des carnets de prélèvement dont le taux de retour avoisine 80 % permet de répondre, en grande partie, pour le département des Alpes-Maritimes aux questions fondamentales qui doivent précéder toute tentative de gestion raisonnée d'une espèce migratrice comme la "bécasse des bois" : **qui tue, quoi, quand**.

QUI ? Moyenne sur les 4 dernières saisons

- ✓ **10,2 %** des chasseurs des Alpes-Maritimes
- ✓ **72 %** sont des chasseurs qui prélèvent moins de 5 bécasses par saison
- ✓ Pour information le nombre moyen de captures en une saison par chasseur préleveur dans les Alpes-Maritimes va de **4** pour une année "médiocre" à **6** pour une "Bonne", sur ces 4 saisons nous n'en avons pas connu de "Très Bonne" !

QUOI ? En moyenne annuelle pour les 4 dernières saisons

- ✓ Chiffres bruts : **4295** bécasses (écart des extrêmes 2572 entre "médiocre et "bonne")
- ✓ Chiffres extrapolés : **5390** bécasses (écart des extrêmes 3128 entre "médiocre et "bonne")

*Remarque concernant "QUOI". La réponse à cette question comporte 2 volets, l'un **QUANTITATIF** l'autre **QUALITATIF**. Si le premier trouvera ses sources dans l'analyse des carnets de prélèvement, pour le second il faudra faire appel aux bilans "biométrique" et "biologique" qui donnent Age ratio, Sex-ratio, Taux de Mue Suspendue et Poids moyens que seules les Associations de Chasseurs spécialisés, et pour l'Age ratio l'ONCFS, peuvent fournir.*

QUAND ?

Que la saison soit "médiocre" ou "bonne" c'est en **novembre** que les prélèvements sont les plus importants, sans doute en raison d'une plus grande pression de chasse.

En janvier et février la chasse de la bécasse devient une chasse refuge, comme nous l'on confirmé une comparaison entre les prélèvements relevés sur les carnets et ceux faits par les chasseurs spécialisés.

*Les enseignements que nous avons tirés ces quatre dernières saisons sur les prélèvements de bécasses dans notre département, malgré leur valeur unique, ne peuvent faire oublier que pour une espèce migratrice comme la "Bécasse des Bois", dont l'aire de répartition couvre pratiquement tout le Paléarctique Occidental, la mise en place d'une **gestion raisonnable** passe par la connaissance de l'**espèce et de ses prélèvements à l'échelon national** ce qui sera possible dans les années qui vont suivre.*

Vu le Président Fédéral

Le Service Technique de la FDCAM

Le Pôle Technique "oiseaux migrateurs" de la FDCAM

Voir pages suivantes les tableaux en annexe

ANNEXE

EXPLOITATION des CARNETS DE PRELEVEMENTS "BECASSE" des ALPES-MARITIMES - Saison 2010-2011										
Carnets reçus	2523	Carnets exploitables	827	1 prélèvement	de 2 à 5	de 6 à 10	de 11 à 15	de 16 à 20	de 21 à 25	de 26 à 30
Carnets distribués	3235			206	412	134	42	16	9	8
Prélèvement 0 : 1696										
09 - 10	matin	a.m	TOTAL	%						
2ème déc	3	0	3	0,1						
3ème déc	0	0	0	0,0						
SEP.	3	0	3	0,1						
1ère déc	23	2	25	0,7						
2ème déc	34	10	44	1,3						
3ème déc	182	48	230	6,5						
OCT.	239	60	299	8,5						
1ère déc	382	81	463	13,2						
2ème déc	373	97	470	13,4						
3ème déc	230	98	328	9,3						
NOV.	985	276	1261	35,9						
1ère déc	299	71	370	10,5						
2ème déc	402	113	515	14,7						
3ème déc	190	60	250	7,1						
DEC.	891	244	1135	32,3						
1ère déc	252	58	310	8,8						
2ème déc	120	40	160	4,6						
3ème déc	95	31	126	3,6						
JAN.	467	129	596	17,0						
1ère déc	96	26	122	3,5						
2ème déc	77	19	96	2,7						
FEV.	173	45	218	6,2						
TOTAL	2758	754	3512							
%	79	21								

% carnets avec prélèvements		33
% de chasseurs dans catégories de prélèvements		
1 prélèvement	de 2 à 5	24,9
de 6 à 10	de 11 à 15	49,8
de 16 à 20	de 21 à 25	16,2
de 26 à 30	de 26 à 30	5,1
		1,9
		1,1
		1,0

Prélèvement moyen par chasseur préleveur : 4

% retour des carnets : 78,0

Mise à jour du : 20/09/2011 à 12h 30

Extrapolation A.M saison 10/11	
Méthode utilisée à partir de 80 % de retour de carnets	
Nb carnets non retournés	712
Application du % avec prélèvements sur non retournés	235
Application du prélèvement moyen sur avec prélèvements Non Retournés	987
Total prélèvements extrapolés	4499

Comparaison des prélèvements dans le 06 par rapport à la référence ONCFS/FNC					
SAISON	1998/1999 Référence ONCFS	2007/2008 79 % retour carnets	2008/2009 80 % retour carnets	2009/2010 81 % retour de carnets	2010/2011 78% retour carnets
% Chasseurs préleveurs	18,6	9,0	10,1	12	9,8
Nombre moyen de captures par chasseur préleveur	4,2	4,2	4,9	5,8	4,2
Estimation prélèvements	7400				
Prélèvements effectifs		3376	4339	5948	3512
Prélèvements extrapolés		4254	5420	7382	4499
Qualificatif saison	TM	méd	TM	B	méd à TM
<p><i>Il semble que dans l'enquête 98/99 il y ait eu une surévaluation du % de chasseurs préleveurs ce qui entraîne une surévaluation des prélèvements.</i></p> <p><i>Si depuis la saison 98/99 le nombre de chasseurs a baissé, celui des "bécassiers" a augmenté mais conjointement la mise en place de PMA peut pour partie entraîner une baisse des prélèvements.</i></p> <p>Dans l'estimation 98/99 si l'on admet que le nombre moyen de captures est fiable, en l'appliquant à un nombre de préleveurs erroné (ici élevé) l'estimation perd de sa fiabilité. Il devient dès lors difficile de l'utiliser comme une base de référence sérieuse et péremptoire.</p>					